



Canadian Drug Insurance
Pooling Corporation

Société canadienne de mutualisation
en assurance médicaments

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

7 novembre 2016

LE DISPOSITIF DE MUTUALISATION DES RÈGLEMENTS DE MÉDICAMENTS ONÉREUX DES ASSUREURS DE PERSONNES CANADIENS CONTINUE DE VOIR UNE CROISSANCE RAPIDE DU COÛT DES MÉDICAMENTS

(Toronto) – Selon les données publiées aujourd'hui par la Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments (SCMAM), le coût des traitements médicamenteux onéreux et récurrents s'est accru de 22 p. 100 en 2015 par rapport à l'année précédente. « Il est certain que le fardeau que représentent pour le dispositif les médicaments chers et récurrents continue de dépasser très largement le taux d'inflation », a fait remarquer Dan Berty, directeur général de la SCMAM.

Les maladies auto-immunes demeurent les principales responsables de la hausse des coûts, mais de nouveaux médicaments contre le cancer, les troubles sanguins (Soliris, par exemple) et l'hépatite C ont maintenant une incidence majeure sur la mutualisation dans l'industrie. L'un de ces médicaments, Harvoni, a donné lieu à des règlements s'élevant à 3 millions de dollars (estimation) en 2014, contre 42 millions en 2015. « Chaque année qui s'écoule nous confirme que, sans le dispositif de mutualisation, de nombreuses petites et moyennes entreprises seraient forcées de réduire considérablement, voire de supprimer, la couverture médicaments qu'elles offrent à leurs employés », a ajouté M. Berty.

Les résultats de 2015 du dispositif de mutualisation de la SCMAM ont été affichés sur le site Web de la Société, dans le document téléchargeable *Aperçu des résultats de la mutualisation en 2015*.

Vu l'absence de programme de couverture des médicaments onéreux au pays, les assureurs vie et maladie ont uni leurs efforts pour partager le coût des traitements médicamenteux très chers et récurrents, et ainsi protéger les régimes d'assurance médicaments privés entièrement assurés du plein impact financier des médicaments en cause. Par son initiative, l'industrie a agi de façon à mettre les employeurs, et par le fait même les salariés, à l'abri des répercussions financières dévastatrices que peut avoir ne serait-ce qu'une seule demande de règlement récurrente relative à un médicament onéreux sur la viabilité d'un régime d'assurance médicaments complémentaire.

Au sujet de la SCMAM

La Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments est une entité sans but lucratif créée par les assureurs offrant de l'assurance maladie complémentaire au Canada en vue de faciliter l'obtention d'une couverture abordable à tous les régimes d'assurance

médicaments complémentaire entièrement assurés, tout en maintenant un marché de l'assurance maladie concurrentiel.

-30-

Pour plus de renseignements, contacter :
Dan Berty, directeur général
416-359-3139; dberty@cdipc-scmam.ca